



SOUTENIR LA CRÉATION JEUNE PUBLIC PARTICIPATION À LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DE ANCRE – 2024

Créée en 2006, l'association ANCRE a pour singularité de réunir des structures de diffusion, de création et des compagnies professionnelles des quatre départements bretons avec pour principal objectif d'être un lieu d'échange et de réflexion pour porter politiquement la question du jeune public.

Pour la treizième année consécutive, ANCRE lance un appel à participation pour soutenir la création jeune public dans le cadre de la Coopérative de production.

- **Pourquoi y participer**

- Mutualiser des moyens pour apporter un soutien fort à la création jeune public,
- Tisser et renforcer les partenariats entre les réseaux de diffusion, de création et les compagnies professionnelles,
- Être au cœur de la création pour le jeune public en Bretagne en participant à un repérage et à un partage de projets artistiques,
- Affirmer un principe de solidarité ainsi que de nouveaux modes de production et de mise en visibilité autour de la création jeune public.

- **Qui peut y participer ?**

Toutes les personnes physiques et morales œuvrant dans le spectacle vivant en Bretagne (les structures de diffusion, de création, les compagnies, les particuliers...). N'hésitez pas à en parler autour de vous.

- **Quel est le montant de la participation ?**

Votre participation doit être de 100 € minimum à 4 000 €.

- **Quand participer ?**

Pour soumettre un projet artistique au comité de présélection et participer au choix des projets présélectionnés, renvoyez le bulletin **avant le 19 janvier 2024 inclus**.

BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner par courrier à Association ANCRE - % La Maison du Théâtre,
12 Rue Claude Goasdoué - 29 200 Brest ou par mail à coordination@ancre-bretagne.fr

Je souhaite participer à la Coopérative de production de ANCRE pour soutenir la création jeune public sur la saison 2024/2025 et reconnais avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement ci-jointe qui établit les règles de cette Coopérative de production.

L'adhésion à l'association ANCRE est obligatoire pour y participer.

40 € pour les structures / 15 € pour les adhésions individuelles (bulletin d'adhésion joint)

Participation à la Coopérative de production de ANCRE

Nom de la Structure :

Contact – Référent pour la structure/cie :

Adresse :

Tél :

Mail :

Je m'engage à verser à l'association ANCRE, **avant le 2 février 2024, la somme de :** euros.

Mode de règlement : chèque virement mandat administratif - *Une facture vous sera adressée à réception de votre bulletin de participation (TVA non applicable, article 293 B du CGI)*

CANDIDATURE AU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est constitué de 10 membres (5 structures de diffusion et 5 compagnies ou bureaux d'accompagnement). Chaque membre possède 1 voix. 5 binômes seront formés pour présenter l'un des projets lors du comité de sélection.

Le comité de sélection se réunira les 14 ou 15 mars, de 10h30 à 16h30. Le lieu reste à définir - structure du Morbihan pressentie).

Vous souhaiteriez :

- faire partie du comité de sélection.
- ne pas faire partie du comité de sélection.

Afin de veiller à la parité du comité de sélection et à la meilleure répartition géographique possible, ANCRE reviendra vers vous pour vous tenir informé-e de la validation de votre candidature.